

Note de présentation brève et synthétique
Budget Primitif 2021 – Budget Principal, budget assainissement

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021, réalisé sur les bases de la réunion de la municipalité, a été voté le 2 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. Le budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (eau, location de gîtes), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. A compter de 2021 les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences principales, dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties. Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2020 (Taxe sur le Foncier Bâti : 12,85 %, auquel s'ajoute donc le taux départemental de 13,97%, soit un nouveau taux de référence de 26,82% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : 44,13%).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel tiennent compte du recrutement d'un agent technique contractuel.

Le déneigement assuré cet hiver par une société privée pour 11000 € ainsi que deux élagages à 7000 € à prendre sur cet exercice.

Recettes de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Bud 2021
002	Ecritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	160 669,85 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	Produits des cessions d'immobilisation	1 366,56 €
70	Produits de service	27 580,00 €
731	Impôts et taxes	136 000,00 €
74	Dotations et participations	31 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		363 316,41 €

Dépenses de fonctionnement

Chap.	FONCTIONNEMENT	Bud 2021
002	Ecritures d'ordres (résultat antérieur reporté)	0,00 €
011	Charges à caractère général	105 850,00 €
012	Charges de personnel	25 500,00 €
014	Atténuation de produits	36 700,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 750,36 €
023	Virement à la section investissement *	110 555,22 €
65	Autres charges de gestion courante	57 800,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 100,00 €
68	Dotations aux provisions	150,00 €
042	Amortissement	7 910,83 €
TOTAL		363 316,41 €

II. Le budget d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Compte-tenu du faible montant annoncé de la taxe d'aménagement et du résultat négatif des restes à réaliser, les recettes d'investissement sont en grande partie liées à l'affectation des résultats de fonctionnement 2020, au virement de la section de fonctionnement 2021 et à la vente de biens immobiliers.

Les dépenses d'investissement sont principalement : parcours de santé (50 000 €), aire de jeux (26 000€), aménagement de la cure en gîte (25 000€) et la réalisation de caniveaux (16 000 €).

Recettes d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 21
001	Solde d'exécution reporté	19 524,77 €
021	Virement de section fonctionnement	110 555,22 €
024	Produit de cessions	50 000,00 €
040	Opérations d'ordre	7 910,83 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations fonds divers réserves	12 475,23 €
13	Subventions d'investissement	51 328,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
27	Autres immos foncières	0,00 €
TOTAL		251 794,05 €

Dépenses d'investissement

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 21
001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 366,56 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	2 250,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	132 000,00 €
23	Immobilisations en cours	116 177,49 €
TOTAL		251 794,05 €

Le second budget de ce nouveau mandat a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- d'entamer la réalisation de nouveaux projets

Budget Annexe assainissement

Le conseil a adopté un budget équilibré :

- En fonctionnement : 17 135.52 €

Le déficit structurel de fonctionnement est compensé chaque année par la subvention du budget principal.

- En investissement : 20 231.99€

La liste des restes à réaliser est à néant, la cartographie des réseaux d'assainissement est programmée.